

**Arrêté de la DAP du 7 septembre 2009 portant nomination de M. Philippe FRANCAIS, commandant pénitentiaire à la maison d'arrêt de Nevers, en qualité de chef d'établissement**

NOR : JUSK0921197A

La ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;

Vu la loi n° 87-432 du 22 juin 1987 modifiée relative au service public pénitentiaire ;

Vu l'ordonnance n° 58-696 du 6 août 1958 modifiée relative au statut spécial du personnel des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire, modifiée par la loi n° 92-125 du 6 février 1992 ;

Vu le décret n° 66-874 du 21 novembre 1966 modifié relatif au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 2006-441 du 14 avril 2006 portant statut particulier des corps du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire, notamment ses articles 38 et 50 ;

Vu l'arrêté du 12 octobre 2006 fixant la liste des emplois fonctionnels de commandant pénitentiaire relevant du corps de commandement du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

M. Philippe FRANCAIS, commandant pénitentiaire au 4<sup>e</sup> échelon (indice brut : 801, indice majoré : 658 depuis le 7 septembre 2008), chef d'établissement de la maison d'arrêt de Nevers, est détaché, en la même qualité, pour une durée de cinq ans, dans le statut d'emploi de commandant pénitentiaire fonctionnel au 1<sup>er</sup> échelon (indice brut : 879, indice majoré : 717), à compter du 7 septembre 2009.

Article 2

Le directeur de l'administration pénitentiaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait à Paris, le 7 septembre 2009.

Pour la ministre d'Etat, garde des sceaux,  
ministre de la justice et des libertés et par délégation :  
*Le préfet, directeur de l'administration pénitentiaire,*  
C. D'HARCOURT